



VIDE GRENIER 29 JUIN 2025 ARPAJON

Formulaire d'inscription

INFORMATION DEMANDEUR (Ecrire en capitale et lisiblement)

Nom	:	
Prénom	:	
Adresse complète	:	
Téléphone	:	
Mail	:	
Pièce d'identité	:	☐ Passeport : ☐ Carte National d'Identité
N°	:	
Délivrée le	:	
Lieu	:	

EMPLACEMENT

Mètre linéaire demandé par tranche de 2m (2m/4m/6m)	:		x 6 € le mètre = montant :		€
---	---	--	----------------------------	--	---

PAIEMENT

☐ ESPECES	ou	☐ CHEQUE N°	:	
		Nom de la banque	:	

Dossier à envoyer ou à déposer à Arpajon Ville Commerçante - 100 Grande Rue 91290 Arpajon ou à l'accueil de la Mairie.

Pièces à joindre à ce document :

- Une photocopie de votre pièce d'identité ;
- Le règlement de votre emplacement par chèque bancaire à l'ordre d'« Arpajon Ville Commerçante ».

Contact par mail : brocantearpajon@gmail.com

À la suite de votre inscription un accusé de réception vous sera envoyé. Vous recevrez quelques jours avant le vide grenier votre numéro d'emplacement et les informations nécessaires au bon déroulement de du vide grenier.



VIDE GRENIER 29 JUIN 2025 ARPAJON

Formulaire d'inscription

REGLEMENT

Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint et je m'engage à le respecter scrupuleusement, déchargeant ainsi les organisateurs de toute responsabilité.

Article 1 : Seules les inscriptions complètes avec le règlement dû seront prises en compte. La confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail ou par SMS.

Article 2 : Le 29 juin, **installation à partir de 6h00**. Les placiers seront là pour vous indiquer vos emplacements. **Toutes les voitures seront retirées de la zone de la brocante pour 7h30.**

Article 3 : Les placiers ont toute autorité pour vous retirer de la vente les objets prohibés sans remboursement de la place (articles neufs, publications et objets à caractère religieux, sexuels, armes et munitions y compris de collection et de décoration).

Article 4 : Seuls les représentants de l'association des commerçants sont habilités à vous attribuer des emplacements.

Article 5 : Vous devez impérativement présenter votre pièce d'identité à l'accueil le matin et la conserver sur votre stand jusqu'au remballage. Tout emplacement inoccupé à 8 heures sera réattribué à un tiers sans dédommagement. Aucun véhicule ne pourra se déplacer sur la brocante entre 8 heures et 17 heures sauf autorisation des placiers ou des forces de l'ordre.

Article 6 : En cas d'annulation de la manifestation ou de mauvais temps, de problème divers : santé, famille ou autres, aucun participant ne pourra prétendre à un remboursement.

Article 7 : Seule votre assurance responsabilité civile personnelle pourrait intervenir en cas de dommage causé à autrui et qu'en aucun cas vous ne pourrez demander l'intervention de notre compagnie d'assurances.

----- Attestation sur l'honneur -----

J'atteste sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels, usagés (art L310-2 du code du commerce).
- Ne vendre ni animaux, ni boissons, ni nourritures ;
- **Déballer uniquement sur table et/ou sur portants** (aucun étal à terre directement ou sur bâche et couverture)
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R 321-9 du code pénal).
- **Ne pas laisser d'invendus et de déchets sur la voie publique après la brocante.**
- Ne pas être inscrit au registre du commerce

Date et signature avec mention « Lu et approuvé »